

Formation



COMMENT EVITER LES PIÈGES D'UNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE
JEUDI 26 JUIN 2014 - DE 9H00 À 17H30 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR

Evoquer tous les pièges fiscaux et juridiques d'une transaction immobilière afin que le négociateur immobilier averti prenne toutes les précautions nécessaires.

Protéger votre Responsabilité Civile Professionnelle.

Éviter les pièges de la transaction immobilière.

Accomplir votre devoir de conseil.

Démontrer efficacement votre intervention dans la transaction.

I - L'OFFRE DE LOCATION : LE MANDANT ET LE MANDAT POUR AGIR

II - LA RECHERCHE ET LE CHOIX DU LOCATAIRE

III - LA CAUTION DU PRENEUR

IV - LA SPÉCIFICITÉ DES LOCATIONS EN COPROPRIÉTÉ

- La communication des extraits du règlement de copropriété
- La communication des budgets prévisionnels votés pour l'exercice N+1 et N+2

V - LES CONDITIONS DU BAIL

- Les conditions financières
- La durée du bail
- Les travaux pris en charge par le preneur
- Les travaux d'amélioration futurs, prévus à la charge du bailleur

VI - LES ENCAISSEMENTS DU GÉRANT D'IMMEUBLES À L'OCCASION DE LA MISE EN PLACE D'UN LOCATAIRE D'HABITATION AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU BAIL

- Les encaissements d'avance pour le compte du montant
- Les honoraires
- L'imputation des honoraires entre bailleur et locataire

VII - LA REMISE DES CLÉS ET L'ÉTAT DES LIEUX À L'ENTRÉE DU LOCATAIRE



RÉFÉRENCE : TR046



TARIF : 264,00 €



FORMATEUR : Bernard PERPERE - Ancien Agent Immobilier, Expert Immobilier FNAIM
Expert de justice près de la cour d'Appel d'Agen
Technicien de la construction en diagnostic



DURÉE : 1 jour



PUBLIC : Agents immobiliers et négociateurs en transaction



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.